



SOCIÉTÉS SAVANTES



CADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON. —

Séance du 7 août 1888. — Présidence de M. le docteur Teissier.

— M. le Président donne communication du décret, en date du 27 juillet 1888, qui autorise l'Académie à accepter définitivement le legs de 230,000 francs fait par M. Chazière, dans son testament du 23 août 1879 et son codicille du 31 mars 1884, pour employer le revenu de cette somme, placée en rente 3 % à récompenser tous les deux ans, ou tous les quatre ans, une œuvre ou un acte de mérite exceptionnels. M. Gaspard Bellin adresse à la Compagnie un numéro du *Salut public*, dans lequel il a publié une notice sur l'Ecole de Santé militaire existant, au siècle dernier, à Lyon. — M. Humbert Mollière fait hommage de son discours de réception : *De l'assistance aux blessés avant l'organisation des armées permanentes.*

M. Bonnel communique une étude sur la *Géométrie imaginaire*. Après avoir rappelé que dans une séance précédente, il a démontré que le principe de cette géométrie est inacceptable, il examine si les propositions qu'on en déduit sont des conséquences nécessaires de ce principe, et, prenant comme exemple, la 32^e proposition des *Etudes de Lobatschewsky*, qui est ainsi conçue : « Un cercle, dont le rayon va en croissant se change en une courbe-limite, » il fait voir que cette proposition, pour être exacte, doit être formulée de la manière suivante : « Dans l'hypothèse de la géométrie imaginaire, un cercle tangent à une droite